

Rapporteur : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI

OBJET : Réalisation d'une fresque sur le poste électrique, d'Electricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) situé rue du Chevalier de Ternay

Comme chaque année depuis 1993, l'équipe de prévention de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à Adulte (A.D.S.E.A.) propose dans le cadre des chantiers loisirs d'été la décoration par une fresque d'un poste électrique ERDF. Cette action en direction des jeunes permet ainsi de valoriser ces équipements. Pour cette année, le poste électrique choisi est situé rue du Chevalier de Ternay, en face de la brigade de gendarmerie à Châtellerault.

L'ensemble de l'opération est financé par E.R.D.F.; La Ville apporte le soutien logistique nécessaire par :

- *Le nettoyage du transformateur au nettoyeur haute pression ,*
- *La peinture de la couche de fond,*
- *Le dégagement des abords,*
- *L'organisation du point presse et de l'inauguration à la mi-juillet 2009.*

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération n° 2 du 15 janvier 2009 relative au versement de la subvention de 13 720 € à l' A.D.S.E.A. dans le cadre de ses missions générales pour l'année 2009,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de favoriser les actions de prévention en direction des jeunes, par le biais de chantiers loisirs,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'équipe de prévention de l' A.D.S.E.A. ainsi qu' E.R.D.F. dans cette réalisation.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'apporter le soutien nécessaire au déroulement de ce chantier loisirs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Electricité Réseau de France et la Ville de Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 21 juillet 2009

Publié en mairie, le 16 juillet 2009

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS